

**MUSIQUE ATTRACTIVES ET RECREATIVES**

**VALIDITE : 2023**

- Séances à l'aide d'un ou plusieurs musiciens à l'exclusion des réveillons de fin d'année et repas en musique.
- Séances à l'aide d'un ou plusieurs chanteurs (KARAOKE).
- Séances à l'aide d'un DJ.
- Séances à l'aide de diffusions de playlists et de radios
- Entrée libre.
- Ce barème inclut également les fêtes champêtres, les fêtes d'été et les fêtes populaires en plein air.
- Si le cachet total des artistes est supérieur à 1 200 €, le barème « Concert » est appliqué.

**TARIFICATION :**

- Forfait par séance (TVA 3% en sus)

<b>NOMBRE DE PERSONNES</b>	<b>VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET JOUR DE FETE</b>	<b>DU LUNDI AU JEUDI</b>
jusqu'à 100	26 €	12 €
de 101 à 200	49 €	25 €